

Cher Monsieur,

Je reçois à l'instant un
mot de M. Dubourg me
disant "si il croit que
l'adversaire serait disposé
à terminer cette affaire de
M. Deherme versant une
partie de l'assistance".

Vous savez par mes
précédentes lettres quel est

l'état de la question : l'opposition
: comment introduit
un procès devant le tribunal
- il s'agira de discuter si la
consuetude de la Revue de l'Édit
fait disparaître le droit
l'attribués au lieu si même
dans le cas l'attribués devant
être à titre de dom. vicieux -
ou bien si un autre chiffre doit
être alloué à M. V. à titre de
dom. vic. C'est une pure
question de fait - par conséquent
appréciation des tribunaux - donc
aucune certitude sur

l'issue du procès -
Il paraît d'après la lettre de M. de
Dabouerg au m. l'au. tirant
avec une rédaction -
d'autre part le procès n'entraîne
pas de gros frais - même
en cas de perte.

Voilà donc la question de l'issue
de faire et faite. Le m.
s'avait au plus tôt, le Dabouerg
me dd. aut. une réponse d'urgence.

Veuillez agréer l'assurance
de ma plus distinguée dévotion,

A. Hugon

21 mai 13.